

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Évaluation de nos résultats

(Document distribué aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève, 83.1 LIP)

Identification

Nom de l'école :	École :	Date :	Nombre d'élèves :		Nom de la direction :
École de Sainte-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/> Primaire <input type="checkbox"/> Secondaire	Février 2022	35		Isabelle Boulet
			Filles :	Garçons :	Personne chargée de coordonner l'équipe de travail :
			17	18	Isabelle Boulet

Priorités d'action pour l'année 2021-2022

1. Les adultes de l'école qui interviennent lors de gestes de violence doivent informer l'élève victime que des mesures ont été prises et vérifier, dans les jours qui suivent, l'impact de cette intervention.
2. Les quelques élèves ayant subi de la violence (verbale et sociale) nous indiquent que cela se passe surtout sur la cour de récréation et dans la salle de classe. Quelques élèves rapportent que la violence a eu lieu dans les locaux du service de garde, dans le local de dîner ou dans l'autobus. Nous devons donc améliorer nos méthodes de surveillance et être plus vigilants aux endroits mentionnés.
3. Maintenir l'enseignement des règlements et des comportements attendus dans les différents contextes de l'école (jeux de récréation, des modules sur la cour, locaux de l'école). Être cohérent et constant en tant qu'équipe-école (personnel de soutien, éducatrice en service de garde et les titulaires, TES, etc.).
4. Favoriser et renforcer les comportements attendus. Donner des conséquences éducatives aux élèves afin de modifier les comportements inadéquats.
5. Poursuivre la sensibilisation au phénomène de l'intimidation et de la violence auprès des élèves particulièrement pour la dénonciation.
6. Les adultes de l'école doivent être plus vigilants et adopter une attitude accueillante lorsqu'un élève les informe qu'il a subi un geste de violence ou d'intimidation.
7. Poursuivre les interventions de sensibilisation et de prévention auprès du personnel de surveillance du midi.
8. Mettre en place un moyen de communication efficace avec le personnel des autobus.

Mesures mises en place pour chacune des priorités d'action

1. Réalisation du sondage sur l'intimidation pour les élèves de 3^e à 6^e années. Suivi par l'intervenant et/ou la direction des billets d'information et des fiches de signalement.
2. Billets de signalement disponibles sur le site web de l'école ainsi que sur le portail-école et parents. Billets d'information pour les parents. Positionnement stratégique des adultes de l'école lors des déplacements. Surveillance active de la cour d'école.
3. Renouveler et acheter du matériel récréatif pour assurer une quantité suffisante et une variété d'activités. Application cohérente et constante des règles de jeux selon les zones et les saisons. Activité de sensibilisation en lien avec l'intervention positive pour l'ensemble du personnel.
4. Révision annuelle et application au quotidien du système de gestion des comportements à la positive pour tout le personnel.
5. Enseignement des comportements attendus dans les espaces communs et la cour d'école. Animation d'ateliers et d'activités dans les salles de classe en lien avec l'intimidation, la violence, les habiletés sociales, l'affirmation positive.
6. Communication pour s'assurer de faire des interventions cohérentes. Activité de sensibilisation à l'intervention positive pour l'ensemble du personnel.
7. Gestion de classe, rencontres régulières avec la direction, formation sur l'affirmation positive avec tout le personnel de l'établissement (exclusion maternelle).
8. Exercer une surveillance active lors des récréations et sur l'heure du midi. Communication avec le transporteur scolaire.
9. Conférence web gratuite pour le personnel et les parents en lien avec la cyber-intimidation.

Résultats obtenus pour chacune des priorités d'action

1. Une très grande majorité des élèves se sentent en sécurité dans notre école.
2. Un élève rapporte avoir vécu de la violence physique, verbale, sociale ou sexuelle toutes les semaines.
3. Deux élèves rapportent vivre de l'intimidation quelques fois par semaine.
4. On observe une diminution constante de la violence physique. Une très faible minorité nous indique être victime de violence physique, verbale, sociale, sexuelle ou électronique à l'école à une ou deux reprises lors des 4 dernières semaines.
5. Les élèves vivant de la violence perçoivent que les adultes de l'école interviennent plus souvent. La majorité des élèves disent qu'ils peuvent parler à un adulte de l'école s'ils rencontrent un problème personnel.
6. Tous les répondants victimes de violence indiquent que les adultes de l'école ont aidé à régler la problématique.
7. La majorité des répondants mentionnent que les adultes de l'école disent clairement qu'ils n'acceptent pas l'intimidation.
8. Une majorité d'élèves disent pouvoir parler à un adulte de l'école lorsqu'ils rencontrent un problème personnel.
9. Tous les élèves témoins d'intimidation croient que c'est désagréable.
10. Les lieux les plus propices aux gestes de violence à l'école sont la salle de classe et la cour de récréation.
11. Les moments les plus significatifs où ils peuvent vivre de la violence sont avant, pendant les cours et lors des récréations (incluant le dîner).
12. Les élèves qui posent des gestes de violence proviennent de la même classe.

Changements à apporter pour l'année 2022-2023

1. Être davantage vigilants sur ce qui se passe dans la salle de classe et dans la cour d'école (récréations et période du dîner).
2. Continuer d'affirmer souvent que les adultes de l'école n'acceptent pas l'intimidation. Adopter une attitude de bienveillance, d'empathie et de saine fermeté.
3. Poursuivre le suivi auprès des élèves intimidés en les informant de l'intervention effectuée ainsi qu'en vérifiant, dans les jours qui suivent, les impacts positifs ou négatifs de cette intervention.
4. Poursuivre les activités de sensibilisation au phénomène de l'intimidation auprès des élèves et du personnel.
5. Poursuivre l'utilisation de termes spécifiques pour différencier la violence, l'intimidation et les conflits.
6. Travailler sur le lien de confiance lors de la dénonciation.
7. Intervenir pour mettre de l'avant et sensibiliser les élèves au rôle important des témoins dans le phénomène de violence.
8. Assurer une surveillance active à l'entrée et à la sortie de l'école, sur la cour de récréation et sur l'heure du dîner.
9. Favoriser les interventions de prévention et de sensibilisation auprès du personnel des autobus.
10. Poursuivre la promotion des habiletés sociales saines (ex : méthode 1-2-3, intervention positive, stratégie de résolution de conflits).
11. Poursuivre la stratégie de gestion positive des comportements lors de la période du dîner.

Approuvée par le conseil d'établissement

Le 15 juin 2022

C.ET 21-057

Annexe CET082-2021-2022-035